

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHAROST

Compte Rendu du Conseil Municipal



Séance ordinaire du 08 Avril 2022



En exercice	Présents	Votants
14	11	13

Le Vendredi 08 Avril 2022, le Conseil municipal de la Ville de Chârost, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique salle du conseil, par convocation en date du 1er Avril 2022 et sous la Présidence de M. Ludo Coste, Maire,

Etaient présents : Mrs COSTE Ludo, BOUCHER Alexandre, CHAPUS Yvon, JACQUET Christian, MARTIN Dominique, MERCIER Bertrand, ,

Mmes BERNACHOT-COMPAIN Emilie, BERTON Nathalie, BOISSAY Brigitte, GAZEAU Carole, VERDIER Edithe

Absents : Messieurs MICOUREAU Jean-Pierre, PAVIOT Etienne, Madame RENAULT Delphine.

Pouvoirs : Madame RENAULT Delphine à Monsieur CHAPUT Yvon, Monsieur MICOUREAU Jean-Pierre à COSTE Ludo

Le secrétaire de séance est MERCIER Bertrand

- Présentation du travail d'Erwann sur l'étude de la commune
- Point rajouté à l'ordre du jour : Promesse de vente de La Poste
- Points annulés : Demande de subvention au titre du CPER – Nouveau plan de financement de la maison de santé

Début de séance : 19h40

Approbation du Compte rendu du 22 Mars 2022

DELIBERATION 21 : Compte de Gestion 2021 commune

Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le **compte de gestion 2021** du budget Commune établi par Madame le Trésorier de St Florent Sur Cher et qui est identique au Compte Administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**

LE COMPTE DE GESTION 2021 du budget commune établi par la Trésorière Principale de St Florent Sur Cher sans aucune observation.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION 22 : Compte de Gestion 2021 eau et assainissement

Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le **compte de gestion 2021** du budget Eau et Assainissement établi par Madame le Trésorier de St Florent Sur Cher et qui est identique au Compte Administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- APPROUVE

LE COMPTE DE GESTION 2021 du budget Eau et Assainissement établi par la Trésorière Principale de St Florent Sur Cher sans aucune observation.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION 23 : Compte Administratif 2021 Commune

Le Conseil Municipal de CHAROST, réuni sous la présidence de Yvon CHAPUS 1^{er} Adjoint au Maire constate que le Compte Administratif du budget Commune présente les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement : 807 949.39 €

Dépenses de fonctionnement : 733 922.76 €

Recettes d'investissement : 510 360.40 €

Dépenses d'investissement : 196 305.76 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif 2021 du budget Commune

Après délibération, le Conseil Municipal

- APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 comme présenté ci-dessus.

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION 24 : Compte Administratif 2021 eau et assainissement

Le Conseil Municipal de CHAROST, réuni sous la présidence de M. Yvon CHAPUS 1^{er} Adjoint au Maire constate que le Compte Administratif du budget Eau et Assainissement présente les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement : 211 567.21 €

Dépenses de fonctionnement : 245 083.00 €

Recettes d'investissement : 186 031.59 €

Dépenses d'investissement : 135 594.93 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif 2021 du budget Eau et Assainissement

Après délibération, le Conseil Municipal

- APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 comme présenté ci-dessus.

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION 25 : Vote des Taux des taxes locales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'augmenter le taux de la CFE de + 1.31 %
Après délibération, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'augmenter le taux de la CFE au coefficient de 1,004492

- **FIXE** le taux des Taxes comme suit :

	Taux	Base	Produit
Taxe foncière sur le bâti :	39,66	795 900	315 654
Taxe foncière sur le non bâti :	25,42	49 000	12 456
CFE	5	114 000	5 700
Total			333 810

VOTE : POUR 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION 26 : Affectation du résultat 2021 commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Constatant le Compte Administratif 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement)

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIVIT :**

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31 DECEMBRE 2020	
Affectation obligatoire :	
Recettes fonctionnement 002	63 790.73
Recettes Investissement 001	277 813.04
Recettes investissement 1068	103 033.96

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION 27 : Affectation du résultat 2021 eau et Assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Constatant le Compte Administratif 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,
 Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement)

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE D'AFECTER LE RESULTAT COMME SUIT :

Affectation obligatoire :	
Recettes fonctionnement 002	5 553.96
Recettes Investissement 001	98 333.75
Recettes investissement 1068	0

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION 28 : Vote du Budget Primitif 2022 commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022

Intervention de Monsieur Alexandre BOUCHER sur les différents travaux prévus au budget.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- VOTE LE BUDGET PRIMITIF 2022 COMME SUIT :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	804 077,00	779 434,27
Report 002	0,00	63 790,73
Virement à l'investissement	39 148,00	
Sous total	843 225,00	843 225,00
Investissement	231 421,00	192 273,00
Report 001		277 813,04
Report 1068		103 033,96
Restes à réaliser	798 847,00	418 000,00
Virement de l'investissement		39 148,00
Sous total	1 030 268,00	1 030 268,00
Total Budget 2022	1 873 493,00	1 873 493,00

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION 29 : Vote du Budget Primitif 2022 Eau et Assainissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022

Après délibération, le Conseil Municipal :
- VOTE LE BUDGET PRIMITIF 2022 COMME SUIT :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	272 913,00	267 359,04
Report 002		5 553,96
Virement à l'investissement	0,00	
Sous total	272 913,00	272 913,00
Investissement	837 475,00	739 141,25
Report 001	0,00	98 333,75
Report 1068		0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00
Virement de l'investissement		0,00
Sous total	837 475,00	837 475,00
Total Budget 2022	1 110 338,00	1 110 388,00

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION 30 : Charte des Associations

Monsieur le Maire rappelle que la Charte de la Vie Associative de Chârost a pour but de rappeler les droits et devoirs de chacun, les engagements de la commune et les engagements des associations, les organisations de chacun et enfin les demandes de subventions.

Après délibération, le Conseil Municipal :
- VALIDE

la Charte de la Vie Associative de Chârost

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION 31 : Mémoire avec Enertrag France pour la création d'un écosystème hydrogène

Monsieur le Maire informe que le mémoire avec Enertrag France pour la création d'un écosystème hydrogène a pour but :

- 1 D'analyser de manière concertée la faisabilité et la pertinence du développement d'un écosystème territorial de production/consommation d'hydrogène sur le territoire de Chârost et ses environs.
- 2 De définir les modalités contractuelles futures pour la mise en oeuvre éventuelle d'une réponse à un AAP de l'ADEME.
- 3 D'assurer la confidentialité des informations échangées dans le cadre du périmètre du projet défini.
- 4 De définir un calendrier d'avancement du projet comprenant des étapes intermédiaires permettant de réajuster l'évolution et le contenu du projet à l'étude.
- 5 De garantir un échange exclusif et de bonne foi entre les participants.

Ce Mémoire a pour objet notamment de définir les principales obligations des Parties afin de les y inclure ensuite dans les contrats adéquats nécessaires au Projet

Après délibération, le Conseil Municipal :

- AUTORISE

Le Maire à signer un mémorandum avec Enertrag France pour la création d'un écosystème hydrogène

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION 32 : Renouvellement ligne de trésorerie budget eau

Vu la ligne de trésorerie de **50 000 €**, ouverte auprès de la Caisse d'Épargne qui arrivera à son terme au 03 Mai 2022.

En cas de besoin de trésorerie, il est intéressant de conserver cette ligne active.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante de contracter une ligne de trésorerie de **50 000 €** pour **12** mois auprès de la Caisse d'Épargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

- *Index de référence : EURIBOR 1 semaine à **0.90%***
- *Frais de dossier : **100 €** réglés dès la prise d'effet du contrat par débit d'office*
- *Commission d'engagement et commission de mouvement : **0€***
- *Paiement des intérêts : chaque moi par débit d'office*
- *Commission de non-utilisation : 0,10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.*

Le Conseil Municipal,

ACCEPTÉ

La reconduction de la ligne de trésorerie pour un montant de **50.000€**

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION 33 : Vente de la Poste

La commune, en date du 5 Avril 2022 a reçu une offre d'achat concernant l'ancien bureau de poste de Monsieur Vladimir JASAREVSIC.

La somme proposée de quarante mille euros - 40 000 €

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'offre de Monsieur Vladimir JASAREVSIC pour l'acquisition de l'ancien bureau de poste à quarante mille euros - 40 000€

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses :

- Intervention de Monsieur Yvon CHAPUS demande quand la plaque d'égout, située devant chez M. JOURDE, sera-t-elle réparée ?
Réponse : vers le 15 avril.
- Les fresques de l'ENSA dont l'installation est prévue pour juin devraient finalement être moins cher que la prévision.
- Intervention de Madame Edithe VERDIER demande quand le placard de la salle de gym sera-t-il réparé ?
Des travaux vont être prévus à la salle.
- Yvon CHAPUS est en relation avec la coordinatrice de « Bourges capitale ville européenne » afin qu'elle intervienne à Charost, en ce qui concerne l'attractivité de la Commune.
- Intervention de Madame Emilie COMPAIN : Des projets sont possibles en milieu rural avec l'Association Les Mille Univers.
- Eolien et chiroptères : exposition sur panneaux installés à la mairie par l'association « Chauve qui peut »
- Inauguration du préau à Hironnelles mercredi 13 Avril
Charost serait la vitrine de la transversalité pour 3 ans.
- Intervention de Monsieur Bertrand MERCIER : BIA GEO a apporté le panneau pour les bornages aux Côteaux.
- Intervention de Madame LEBOUC (public) : La Croix Casy demande si c'est grand 2 ha, est-ce que cela n'empiète pas trop sur la culture du blé ?
La réponse donnée est que l'agriculture peut se faire en dessous des panneaux photovoltaïques comme par exemple la culture du safran.

Fin de séance : 22h23